

**Note explicative**  
**Règlement de Police - Rue de Condé– Circulation**

Faisant suite à la demande d'un riverain de la rue de Condé à Blaton signalant la vitesse excessive des véhicules circulant dans la rue de Condé, l'inspecteur du SPW propose la création de deux zones d'évitement striées de forme trapézoïdale d'une longueur de 7 m et réduisant progressivement et entre-elles la largeur de la chaussée à 3,5 m.

Ces zones sont établies de part et d'autre du passage pour piétons sis au droit de l'école communale de la Bruyère, à hauteur du n°85, avec priorité de passage vers la rue Paul Pastur.